

Introduction

Chez Sensorial Handicap Cooperation (SHC), nous reconnaissons que la préservation de l'environnement est intrinsèquement liée à notre mission d'inclusion et de solidarité. Face aux défis climatiques et environnementaux, SHC s'engage à intégrer des pratiques écoresponsables dans toutes ses actions, à sensibiliser ses parties prenantes, et à viser l'excellence en matière de durabilité. Cette charte, fondée sur 10 principes clés, reflète nos engagements pour un avenir inclusif et respectueux de la planète, en alignement avec nos valeurs et notre plan stratégique.

Les 10 Principes de la Charte Environnementale

1. Pratiques zéro déchet

SHC vise à réduire au minimum la production de déchets en adoptant une approche proactive basée sur le tri sélectif, l'utilisation de documents électroniques, et le recyclage. Nous privilégions des solutions permettant de limiter l'utilisation de ressources non renouvelables.

2. Gestion durable des ressources naturelles

SHC s'engage à utiliser de manière raisonnée l'énergie et l'eau en Belgique et dans les pays d'intervention. Cela inclut la régulation de la température des bureaux, l'utilisation optimale des groupes électrogènes et la sensibilisation locale à l'économie des ressources.

3. Réduction de l'empreinte carbone

SHC limite ses déplacements en avion au strict nécessaire et privilégie les alternatives comme les visioconférences ou les transports en commun. Les missions terrain et les événements internationaux sont planifiés avec une attention particulière pour réduire l'impact carbone.

4. Approvisionnement écoresponsable

Pour tous les achats, y compris l'appareillage destiné aux PSHS, SHC privilégie des fournisseurs respectueux des normes environnementales, en intégrant des critères éthiques et durables dans le choix des produits et services.

5. Aménagements durables pour les PSHS

SHC accompagne ses partenaires dans la création d'environnements accessibles et durables pour les PSHS, en favorisant l'utilisation de matériaux recyclés, biodégradables ou certifiés écologiques.

6. Formation et sensibilisation continue

SHC forme ses équipes, partenaires et bénéficiaires aux enjeux environnementaux. La charte environnementale est annexée aux contrats de collaboration, de bénévolat, et de partenariat pour garantir l'appropriation des engagements.

7. Évaluation et amélioration continue

Chaque année, SHC réalise un état des lieux de son empreinte environnementale, incluant un bilan carbone, pour identifier les priorités d'amélioration. Les résultats sont examinés par l'Organe d'Administration, qui ajuste les actions et révisé la charte si nécessaire.

8. Certification environnementale

SHC vise l'obtention d'une certification environnementale reconnue pour valider ses engagements. Ce processus, piloté par la Direction, témoigne de notre volonté de structurer et valoriser nos efforts en matière de durabilité.

9. Engagement des parties prenantes

SHC mobilise ses parties prenantes internes et externes autour des principes de cette charte. Tous les collaborateurs signent leur engagement à respecter ses dispositions. Les partenaires externes, en signant un accusé de lecture, s'engagent à intégrer ces principes dans leurs pratiques.

La charte environnementale est annexée aux contrats de travail, de consultance, et de partenariat pour garantir l'adhésion et la responsabilisation de tous.

10. Transparence et communication

SHC s'engage à rendre compte de ses progrès en matière environnementale par l'insertion d'une rubrique spécifique dans son rapport annuel. La charte et le rapport annuel sont publiés sur le site internet de SHC et envoyé par e-mail à toutes les parties prenantes.

Conclusion

Cette charte traduit l'engagement de SHC à devenir un acteur exemplaire en matière de durabilité environnementale. En intégrant ces 10 principes à nos actions, nous contribuons à un avenir où l'inclusion et respect de la planète coexistent de manière harmonieuse, pour le bénéfice des générations présentes et futures.

